

RÈGLEMENT FINANCIER

ANNEE 2025-2026

IMPORTANT :

Merci de le lire (jusqu'à la fin du document) et le conserver

Synthèse des tarifs

APPRENTIS

Uniquement pour les classes

RICS - BP ATPS - BTS Eleec – Mixité de publique

La scolarité est payée par l'employeur, seuls des frais de restauration et/ou d'internat sont à la charge des familles.

Interne (uniquement Site Ste Anne)		Tarif
		unitaire
Restauration		8,00
	Prise en charge OPCO (somme versé en N+1)	-3,00
	Net à la charge des familles	5,00
Hébergement (nuitée + PDJ compris)		15,75
	Prise en charge OPCO (somme versé en N+1)	-6,00
	Net à la charge des familles	9,75
Total des frais (Restauration + Hébergement)		23,75
	Prise en charge OPCO (somme versé en N+1)	-9,00
	Net à la charge des familles	14,75
Demi-Pensionnaire		Tarif
		unitaire
Restauration		8,00
	Prise en charge OPCO (somme versé en N+1)	-3,00
	Net à la charge des familles	5,00

Détail des tarifs

1) La restauration :

Site Ste Anne (La Motte Servolex)

- Les frais seront calculés en fonction du nombre de semaine de présence pouvant varier de 12 à 20 semaines suivant les filières (planning communiqué à la rentrée). A la rentrée vous aurez la possibilité de choisir un forfait 5, 4 ou 3 jours.

La carte de self est dématérialisée sur le téléphone portable de votre enfant dans son espace Ecole Directe (code communiqué le jour de la rentrée).

Site Savoissienne (Drumettaz Clarafond)

- Les frais seront calculés en fonction du nombre de semaine de présence pouvant varier de 12 à 20 semaines suivant les filières (planning communiqué à la rentrée). A la rentrée vous aurez la possibilité de choisir un forfait 4 ou 3 jours. (*Attention pas de restauration le mercredi*)

L'élève du Site Savoissienne est autorisé à apporter son repas dans l'enceinte de l'établissement moyennant une participation de 2,50 € par jour est demandée aux familles afin de couvrir les frais de personnel, d'assurance, d'utilisation des locaux, des fluides (forfait de 4 jours obligatoires)

La carte de self est dématérialisée sur le téléphone portable de votre enfant dans son espace Ecole Directe (code communiqué le jour de la rentrée).

2) L'hébergement

Les frais seront calculés en fonction du nombre de semaine de présence pouvant varier de 12 à 20 semaines suivant les filières (planning communiqué à la rentrée).

Dépôt de garantie internat (Pour les nouveaux internes uniquement) : 350 € encaissables dès l'inscription de votre enfant dans notre établissement. Il est restitué au départ définitif de l'élève de l'établissement (à partir de la 2^{ème} quinzaine de septembre).

En cas de désistement avant la rentrée scolaire, d'exclusion, de réorientation suite à un conseil de discipline ou de démission en cours d'année, le dépôt de garantie reste acquis au lycée.

En cas de démission ou d'exclusion définitive de l'internat, **tout trimestre entamé est dû au titre de l'hébergement** (1^{er} trimestre : septembre, octobre, novembre - 2^{ème} trimestre : décembre, janvier, février - 3^{ème} trimestre : mars, avril, mai)

3) Repas occasionnels des externes : 8 € par repas

L'élève externe désirant manger occasionnellement (1 fois par semaine maximum) devra réserver son repas au service comptabilité avant 10h30 au prix de 8 € (penser à amener l'appoint).

4) Activités et sorties pédagogiques :

Il peut être demandé, par les enseignants, une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant hors de l'établissement. Si un voyage linguistique, artistique ou une classe de découverte est organisée dans une classe, les modalités financières sont expliquées aux parents des élèves concernés.

Modalités financières

1) Calendrier de facturation :

Une seule facture vous sera adressée pour l'année scolaire (vers le 15 septembre).

La prise en charge partielle des frais de cantine et/ou nuitées par AKTEAP sera reversée à partir de septembre 2026 dès réception du paiement d'AKTEAP (AKTEAP nous demande de fournir le détail des passages et nuitées de chaque apprenti en fin d'année scolaire sur leur tableau transmis début juillet 2026).

2) Mode de règlement : Prélèvement obligatoire

Vu la recrudescence des chèques impayés et retard de paiement, le mode de règlement par chèque n'est plus accepté.

Les prélèvements en 9 fois sont effectués le 10 de chaque mois, d'octobre à juin.

Pour les apprentis Demi-Pensionnaire ou Interne, un acompte de 100 € par élève devra être versé par Carte Bancaire via Ecole Directe, par chaque payeur, uniquement entre le 01/09/26 et le 10/09/26, à défaut ce montant sera prélevé le 11/09/26.

Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit faire l'objet d'une nouvelle autorisation de prélèvement (**Mandat SEPA**) **entièrement complétée et signée** accompagnée du RIB et remis avant le 25 du mois pour être pris en compte le mois suivant. En cas de changement, merci de bien vouloir demander un nouveau formulaire au service comptabilité ou de le télécharger sur Ecole Directe.

Tout prélèvement impayé sera représenté automatiquement le mois suivant majoré de 1,50 € de frais bancaire.

Vous devez obligatoirement fournir un mandat SEPA et votre RIB bancaire

4) Impayés et retards de paiement :

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante et/ou d'interrompre la scolarisation en cours d'année et/ou de le refuser l'accès à la cantine et/ou l'internat.

Les coordonnées utiles

Site internet de l'établissement : www.steagne-sav.fr

SITE SAINTE ANNE		
Standard	04 79 26 09 00	accueil@steagne-sav.fr
Assistante de direction		assistante.direction@steagne-sav.fr ou <i>Ecole directe (de préférence)</i>
Comptabilité	04.79.26.09.14	comptabilite@steagne-sav.fr ou par <i>Ecole directe (de préférence)</i>
Vie Scolaire Ste Anne	06.71.14.79.29	vie-scolaire@steagne-sav.fr ou par <i>Ecole directe (de préférence)</i>
Vie Scolaire Savoissienne	06.38.63.04.29	<i>Ecole directe (de préférence)</i>
Directeur Apprentissage	04.79.26.09.02 07.57.45.67.85	direction.apprentissage.cfp@gmail.com